

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) NORD

Vendredi 11 octobre 2024

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Linsey MONPELAT M. Bruno RAMETTE	Secrétaire général	Présent Présente Présent
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Distanciel
SDIS	M. Rémi DUARTE	Capitaine	Distanciel
DREAL	M. Rémy CORTES M. Guillaume MORICEAU	Adjoint au chef de l'UID Inspecteur	Présent Présent
DDETS	Mme Carole OUHAYOUN		Présente
Collège collectivités			
Mairie de Lespinasse	M. Alain ALENÇON Mme Catherine BONZON	Titulaire Suppléante	Présent Présente
Toulouse Métropole	Mme Sabine CHARDAVOINE	Suppléante	Distanciel
Conseil départemental 31	Mme Anne GACOIN	Suppléante	Présente
Collège riverains			
SNCF mobilité - TER	M. Cristophe MARRE	Titulaire	Absent
SNCF/réseaux	Mme Géraldine CASSEZ M. Alain BRU	Titulaire Suppléant	Absente Absent
Voies Navigables de France	M. David BAICHERE M. Florent BOUSQUET	Titulaire Suppléant	Absent Absent
MERCIALYS	M. Eric OGET Mme Anna RIBOUD	Titulaire Suppléant	Absent Absente
FNE	M. Alain RIVIERE M. Hervé FOURCADE	Titulaire Suppléant	Présent Absent
Association NORD EN VIE	M. Pierre FOURASTIE M. Alain LACOMBE	Titulaire Suppléant	Distanciel Absent
CCI Toulouse	M. Frédéric DELBOS	Titulaire	Excusé
Collège exploitants			
TotalEnergies Marketing France	Mme Marjorie MARTELES M. Philippe LEVEQUE	Titulaire Suppléant	Présente Présent
Collège salariés			
TotalEnergies Marketing France	M. Hervé POLLINI	Titulaire	Présent

Ordre du jour :

1. approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 16 février 2022 ;
2. bilan de la société TotalEnergies Marketing 2022-2023 ;
3. bilan de l'inspection des installations classées 2022-2023 ;
4. questions diverses.

Ouverture de la séance à 9h00, sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

L'ordre du jour ainsi que l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la CSS Nord sont présentés. Quatre nouveaux membres en font désormais partie :

- collège collectivités : M. Alain ALENCON, maire de Lespinasse ;
- collège associations : M. Alain RIVIERE, représentant de France nature environnement (FNE) ;
- collège exploitant : Mme Marjorie MARTELES, chef de dépôt TotalEnergies Marketing ;
- collège salarié : M. Hervé POLLINI, salarié du dépôt TotalEnergies Marketing.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 16 février 2022

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 16 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de la société TotalEnergies Marketing 2022-2023

Le bilan de la société TotalEnergies Marketing pour la période 2022-2023 est présenté.

Le dépôt, situé à Lespinasse, dispose d'une capacité de stockage de 53 800 m³. L'approvisionnement du site en hydrocarbures est réalisé par voie ferrée. Les additifs, l'éthanol et les colorants sont, quant à eux, livrés par voie routière.

Les formations du personnel prévues ont été réalisées. Le plan d'opération interne (POI) a été mis à jour en 2022 et 2023. Le plan particulier d'intervention (PPI), en vigueur depuis 2020, est en cours de révision par les services de la préfecture. Le dernier exercice POI, effectué en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), a été réalisé le 17 novembre 2022, tandis que le dernier exercice PPI a eu lieu le 6 décembre 2023.

Les analyses des eaux sanitaires étaient conformes en 2022 et 2023. Des mesures d'exposition du personnel aux agents chimiques dangereux et au benzène ont été réalisées. Aucun risque chimique significatif n'a été relevé. L'analyse environnementale a été mise à jour en 2020.

Les principaux travaux réalisés, représentant un investissement de 1 572 000 euros en 2022 et 11 964 000 euros en 2023, sont présentés.

Parmi les 147 événements enregistrés en 2022 et 2023, aucun n'a été identifié comme susceptible de porter atteinte à l'environnement.

3. Bilan de l'inspection des installations classées 2022-2023

La DREAL présente le bilan des inspections des installations classées pour 2022, 2023 et sur l'année en cours.

Le 16 mars 2022, une inspection portant sur les installations de la logistique « éthanol » a été réalisée. Deux constats susceptibles de suites et deux constats non conformes ont été relevés. Un arrêté portant mise en demeure a été signé le 29 avril 2022 concernant l'absence de deux équipements.

En 2023, une première inspection a été réalisée le 30 mars, avec pour thème les tuyauteries hors rétention. Trois constats susceptibles de suite ont été relevés, auxquels l'exploitant a répondu de manière satisfaisante par la suite. La mise en demeure du 29 avril 2022 a été levée à l'occasion de cette inspection, l'exploitant ayant installé les équipements manquants.

Une seconde inspection a été réalisée le 7 juin 2023, dans le cadre de l'action nationale Post-Lubrizol, visant à vérifier la conformité aux textes réglementaires établis à la suite de cet accident. Neuf constats susceptibles de suites ont été relevés, pour lesquels une réponse satisfaisante a été transmise par la suite par l'exploitant.

En 2024, une inspection a été réalisée le 6 août, sur le thème des moyens de défense contre l'incendie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet visant au remplacement de l'ensemble des émulseurs fluorés du site par des émulseurs non fluorés. Cette modification a fait l'objet d'un porter à connaissance. Sa réalisation est prévue pour la fin de l'année 2024. Le rapport d'inspection est en cours de finalisation.

Le représentant de FNE apprécie l'accessibilité des rapports d'inspection sur le site internet www.georisques.gouv.fr. Il souhaite connaître la raison du remplacement des émulseurs fluorés et s'étonne que l'inspection ait eu lieu en 2023, alors que les décrets liés à l'accident de Lubrizol datent de 2020.

L'inspecteur de la DREAL explique que le calendrier d'actions à engager, relatives au retour d'expérience de l'accident de Lubrizol, comporte plusieurs échéances pouvant s'étendre jusqu'en 2026-2027 selon les installations et les prescriptions. Concernant les émulseurs fluorés, ceux-ci contiennent des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS). Il est donc important de les remplacer par des émulseurs non fluorés.

4. Questions diverses

Le représentant de FNE souhaite savoir si les nouvelles activités implantées sur l'ancien dépôt FINAGAZ n'impactent pas le trafic routier et la population. À cette question, l'inspecteur de la DREAL indique qu'il ne possède pas d'information particulière sur le trafic routier issu de ce site, la nouvelle activité qui s'y est implantée n'étant pas soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il précise également que ce site ne se situe pas dans le périmètre PPI du dépôt TOTAL.

M. le maire de Lespinasse pense qu'à ce jour, le nouveau bâtiment n'entraîne pas de flux routier significatif supplémentaire sur la RN820. Il précise que le nouveau bâtiment est situé à environ 1 800 mètres du dépôt TOTAL.

Il demande également à l'exploitant si l'annuaire téléphonique a été mis à jour et signale ne pas avoir reçu de message lors du dernier exercice POI.

Le représentant de la société TotalEnergies Marketing indique que cela fait partie du RETEX et que l'action sera mise en place.

M. le secrétaire général remercie le travail réalisé au quotidien par l'exploitant, les inspecteurs des installations classées ainsi que les salariés de la société. Il remercie également la municipalité et les associations de leur engagement. Il souligne l'importance de veiller au respect et à la maîtrise des procédures de sécurité et de sûreté. Il insiste sur la nécessité de suivre les formations techniques et de réaliser des exercices et des RETEX. Enfin, il rappelle l'importance des visites d'inspection, qu'elles soient programmées ou

inopinées, ainsi que des autocontrôles réguliers.

Il remercie l'ensemble des participants et indique que la prochaine réunion de la CSS aura lieu en 2025.

La séance est levée à 10h10.

Pour le préfet
et par délégation :
Le secrétaire général,



Serge JACOB